

Utilisation d' I-CAD dans le cadre d'importation illégale de carnivores domestiques et de la gestion des animaux mordeurs ou griffeurs.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Les dates sont fixées par la DDecPP ou la DRAAF en lien avec l'ENSV

Durée :

½ journée

Lieu :

Le lieu est fixé par la DDecPP ou la DRAAF

Public cible :

Tout vétérinaire sanitaire

Taille du public :

Entre 12 et 20 vétérinaires sanitaires

Intervenants / Formateurs (ou Référénts techniques) :

La formation est animée par un binôme de deux formateurs :

- un vétérinaire officiel,
- un vétérinaire privé.

Responsables pédagogiques :

Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV

Katarina HO VAN BA, ENSV

formco@vetagro-sup.fr

Xavier GOURAUD, SNGTV

Modalités d'inscription :

Relèvent de la DDecPP, DRAAF ou OVVT

Attestation remise en fin d'évaluation :

Contactez votre DDecPP

Tarifs :

2740€ en cas de dispense par deux formateurs

2235€ en cas de dispense par un seul formateur

Accessibilité :

Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

CONTEXTE

Les vétérinaires ont un rôle important à jouer en cas d'importation illégale de carnivores domestiques et dans la gestion des animaux mordeurs/ griffeurs :

1. Lors d'un séjour de plus de 3 mois des carnivores domestiques sur le territoire français, le propriétaire est tenu de faire enregistrer l'animal dans le fichier I-CAD.

Dans ce cadre, le vétérinaire remplit le certificat d'importation ou d'échange en version dématérialisée ou papier.

- Dans le cas où les enregistrements se font par la version papier, les vétérinaires sont tenus d'alerter les DDPP s'ils constatent des non-conformités réglementaires.
- Dans le cas où les enregistrements se font directement via le site I-CAD, des non-conformités peuvent être détectés par l'outil qui envoient des mails d'alertes à la DDPP.

Suite à des erreurs de saisies des données dans l'outil I-CAD, des mails d'alertes sont générés et engendrent une surcharge de travail inutile aux DDPP comme aux vétérinaires.

2. Pour une meilleure traçabilité des animaux mordeurs, une rubrique « suivi sanitaire animal mordeur » a également été créée dans I-CAD ; cette rubrique doit être renseignée par les vétérinaires sanitaires.

LA FORMATION

Objectif général :

Connaître les règles de déclaration d'une importation illégale et la gestion des animaux mordeurs/griffeurs.

Savoir utiliser I-CAD dans ce cadre

Objectifs pédagogiques :

Les vétérinaires savent :

- mesurer les risques sanitaires et les conséquences sociétales et économiques d'une importation illégale d'un carnivore domestique en France et les expliquer à leurs clients ;
- les critères d'une importation illégale ;
- les règles de gestion d'un chien mordeur ;
- la répartition des rôles entre vétérinaire sanitaire, I-CAD et administration et mairie pour les chiens mordeurs ;
- les différentes fonctionnalités de l'outil I-CAD.

Les vétérinaires sont capables de :

- expliquer à leurs clients les conséquences d'une importation illégale ;
- repérer les cas d'importation illégale ;
- gérer le cas d'un animal mordeur/griffeur et expliquer au détenteur les suites à donner à une morsure ;
- utiliser l'outil I-CAD de manière optimale.